



COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD

Greffe

022 366 25 62

greffe@levaud.ch

www.levaud.ch

Conseil communal

de et à

1261 LE VAUD

Le Vaud, le 05 juin 2025

SP/SH/asr - 10.03

Délégué municipal : M. Sébastien Humbert

Préavis municipal n° 32 / 2025

Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Le réseau d'éclairage public communal présente un taux élevé de luminaires vétustes. Certaines zones restent mal éclairées tandis qu'une partie du réseau ne peut être mise sur horloge ce qui limite les possibilités de gestion horaire ou d'extinction partielle.

La Municipalité a mandaté une étude portant sur l'état du réseau et les options de modernisation. Cette dernière a confirmé l'intérêt d'un remplacement des luminaires ainsi que la faisabilité d'un système de détection et d'une télégestion centralisée de l'éclairage public.

Le présent préavis vise à réaliser la mise à niveau de l'éclairage public, incluant le renouvellement d'une partie des équipements et l'installation d'un système de télégestion et de détection.

Situation actuelle

La situation actuelle de l'éclairage public communal présente plusieurs dysfonctionnements :

- Distribution lumineuse non maîtrisée. La majorité des flux lumineux est diffus, sans orientation précise vers les zones à éclairer, telles que la chaussée ou les trottoirs.
- Mauvais éclairage de certains secteurs, notamment à l'entrée ouest du village, générant des risques accrus pour les piétons.
- Impossibilité d'installation d'une horloge de commande sur la route de Marchissy sans affecter les luminaires assurant la sécurité des passages piétons.
- Une majorité des luminaires doivent être remplacés en raison de leur vétusté, dégradation ou de la présence d'humidité à l'intérieur.
- Problème de compatibilité des bornes basses avec les systèmes de détection et de télégestion.

Proposition

Sur la base de ce constat, La Municipalité propose le projet suivant :

- Remplacement des anciennes lanternes par des modèles adaptés à l'éclairage compatible au système de télégestion et détection.
- Remplacement des quatre lanternes actuelles situées aux passages piétons par des luminaires de type routier afin de réduire les nuisances lumineuses.
- Remplacement des bornes situées le long de la route de Mollenson par des mâts équipés de lanternes.
- Suppression de six points lumineux jugés non nécessaires ou situés hors du domaine public. Points 12, 37, 79, 105, 61, et un point situé à la Ruelle de la Forge.
- Installation d'un nouveau point lumineux sur la traversée du village, parcelle n° 619, en face de l'ancienne poste.
- Intégration d'un système de télégestion avec détection sur l'ensemble du réseau, permettant une régulation dynamique de l'éclairage en fonction des usages.

Coût

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire, sur la base de devis et soumissions.

Coût, en CHF, arrondi au franc du projet :

Fournitures	84 390.-
Travaux	53 566.-
Télégestion	1 596.-
Réserve 5%	6 978.-
Ingénierie 5%	7 326.-
Total des travaux HT (CHF)	153 856.-
TVA 8.1 % (CHF)	12 462.-
Total TTC (CHF)	166 318.-
Crédit demandé TTC (CHF)	170 000.-

Financement

Cette somme sera financée par le ménage communal.

Amortissement

Cette somme sera amortie par le compte 430.3310 sur une durée de 20 ans.

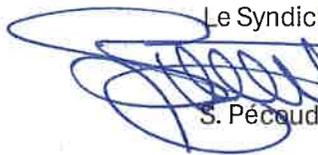
Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal d'accepter les décisions suivantes

Vu le préavis municipal n° 32 / 2025,
demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public,
Où le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis,
Considérant que ce point a été porté régulièrement à l'ordre du jour,
Accepte le préavis municipal n° 32 / 2025,
demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public
Accepte de financer la somme de 170'000.- par le ménage communal

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 2 juin 2025 pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

Pour la Municipalité de Le Vaud

Le Syndic

S. Pécaud



La Secrétaire

A. Stroot Ramadan

Annexe plan des luminaires concernés.

Annexe au Préavis municipal n° 32/ 2025
Plan des luminaires concernés.

